

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°03-2025

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt cinq et le vingt-sept janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 13 votants : 15 <u>Date convocation</u> 22/01/2025 <u>Date d'affichage</u> 22/01/2025	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES:</b> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL (pouvoir à Yves CHAPRON), Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES (pouvoir à Claudine MONTELS), Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Jacqueline COURNEDE	

### OBJET : SUBVENTION A LA PROTECTION CIVILE EN SOUTIEN A MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Terssac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il vous est donc proposé de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en effectuant un don d'un montant de 500,00 € à la Protection Civile.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

- Vu l'urgence de la situation,

ENTENDU le Présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- APPROUVE à l'unanimité, son soutien à la population de Mayotte à travers le versement d'une somme de 500,00 € à la Protection Civile.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire,



Jacqueline COURNEUDE



Le Maire,



Yves CHAPRON